



Le Petit Goyranais

n° 46 – septembre 2016

Infos pratiques

La mairie vous accueille

Lundi : 9h-12h et 14h-18h

Mardi : 15h-19h

Mercredi : 9h-12h et 14h-18h
(fermée pendant les vacances scolaires)

Jeudi : 14h-18h

Vendredi : 14h-17h

Contact Mairie

mairie@goyrans.fr

<http://www.goyrans.fr>

05 61 76 35 64

SICOVAL

Assainissement et Eau Potable
N° d'urgence unique :

05 62 24 76 91

Services Techniques : pour toute urgence, contacter la Mairie du lieu de résidence ou la Gendarmerie

Service relation aux usagers :
0805 400 605 (numéro vert)

Service Résogardes

Un numéro audiotel permet de connaître la pharmacie de garde la plus proche de votre domicile : **32 37**

Coût : 0,34 €/mn

Ce service vous indique les trois pharmacies les plus proches du centre de la commune d'appel et vous donne les informations nécessaires pour vous y rendre.

Pharmacie de nuit

76 allées Jean-Jaurès

Toulouse - Tél. 05 61 62 38 05

L'esprit Goyrans

Bonjour à toutes et tous,

J'ai encore une fois le plaisir d'introduire une édition du petit Goyranais. Au moment de sa parution, la rentrée des classes dans les deux écoles aura eu lieu, avec une petite particularité pour l'école élémentaire. Notre école avait en effet été retenue cette année pour faire l'objet d'un petit reportage par une chaîne de télévision – peut-être la proximité de la place voisine avait-elle guidé ce choix¹.



Je profite de l'occasion qui m'est donnée pour remercier tous ceux qui, au sein notamment du comité des fêtes ou du foyer rural, et des autres associations du village, ont su créer des manifestations conviviales et animées. L'été qui se termine a une nouvelle fois donné l'occasion aux animateurs de la buvette du village d'organiser des soirées conviviales alliant découverte de plats venus de pays lointains à une agréable programmation musicale. Je crois qu'il nous faut également les en remercier et les féliciter pour le temps qu'ils consacrent à préparer et animer ces événements.

Pour conclure sur ce rapide survol de l'été écoulé, nous n'oublierons pas que celui-ci a été marqué en France par de nouveaux événements tragiques qui doivent une fois encore nous inciter à une vigilance de tous les instants.

Bientôt l'automne et cette saison est souvent l'occasion de réaliser quelques menus travaux sur la végétation des jardins. Parmi ceux que vous aurez à cœur de conduire, il est opportun de veiller à ce que les arbres et autres haies végétales ne débordent pas sur les trottoirs et voies de circulation. Cela évitera aux passants de transformer un déplacement doux en gymkhana.

Enfin les associations ont également effectué leur rentrée lors du forum qui s'est tenu le 10 septembre avec présentation des activités et intervenants, échange avec les bénévoles, le tout s'étant clôturé par un repas convivial. Vous retrouverez d'ailleurs dans la rubrique « Vie associative » le détail des activités proposées par toutes nos associations.

Patrice Robert

¹ : La place des Marronniers...

Un marronnier en journalisme est un article ou un reportage d'information de faible importance meublant une période creuse, consacré à un événement récurrent et prévisible (Wikipédia).

Vie municipale

Plan Local d'urbanisme

A l'occasion de la présentation publique du PADD en février dernier, un certain nombre de remarques avaient été formulées auxquelles la municipalité s'était engagée à donner suite en fonction de leur pertinence ou intérêt communautaire.

Les points les plus sensibles étaient :

- l'impact du projet de lotissement secteur Carrerrasse sur l'environnement tant naturel que visuel et sur la sécurité des déplacements ;
- les effets sur la qualité de vie et le patrimoine visuel goyransais auxquels pourraient conduire une densification non maîtrisée liée à l'application de la loi Alur dans les PLU (suppression du coefficient d'occupation des sols et essentiellement suppression des surfaces minimales pour construire).

Point 1 : Concernant l'OAP Carrerrasse, une réflexion s'est engagée au sein de la commission urbanisme et du conseil municipal prenant en compte les différents enjeux dans un esprit consensuel.

Ainsi la zone initialement étalée de 4 ha avec une urbanisation de 30 à 35 logements environ a vu son tracé redéfini offrant désormais une superficie réduite et mieux positionnée de 2.5 ha pour 20 logements.



Par ailleurs un travail a été mené afin de limiter au maximum l'impact visuel et prendre en compte au mieux l'aspect sécurité.

- Maisons plain-pied limitées à 3 m sous sablière
- Deux zones de recul de 8 m
- Voirie à sens unique et arborée
- Carrefours aménagés
- Création d'un trottoir sur le chemin de la Côte du Moulin
- Traitement paysager des limites
- Espace vert

Ce projet remanié a été intégré dans le PADD qui a été présenté au conseil municipal du 9 juin 2016 (point 7 de l'ordre du jour : « Débat sur le PADD ») et acté par délibération 16/20 du 9 juin 2016.

Point 2 : Concernant la qualité de vie demain à Goyrans et la maîtrise de l'urbanisation, la municipalité a donné la parole aux goyransais lors de six réunions dites de quartier leur permettant d'exprimer, à travers des questionnaires portant sur les règles de prospect, leur propre vision et de participer ainsi à l'élaboration du futur règlement écrit.

Vie municipale (suite)

Plan Local d'urbanisme (suite)



Synthèse des questionnaires des réunions de quartiers

De très nombreux retours nous sont parvenus, exprimant soit des choix individuels ou encore des souhaits élaborés en commun par certains quartiers (Belvédère – les Pins).

Au-delà des chiffres exprimés, le souhait général qui émane de vos retours, est de conserver le charme, la tranquillité, la vue, le caractère rural et la qualité de vie qui caractérisent aujourd'hui vos quartiers.

Certaines remarques à caractère individuel seront prises en compte dans la réflexion du futur règlement mais ne pourront être directement intégrées.

Les remarques générales ou globales émanant d'un même quartier ou secteur (caractère boisé du lotissement Les Pins par exemple) seront déclinées au mieux dans le règlement dudit secteur.

Ces résultats ont fait l'objet d'une analyse approfondie au sein de la commission urbanisme et ont parfois dû être légèrement pondérés afin d'être en cohérence avec une logique d'urbanisation (centre village vers périphérie)

L'ensemble du tableau ci-dessous sera intégré dans les règlements respectifs de zone.

Vous trouverez ces informations ainsi que le règlement graphique (zonage) sur le site municipal.

Ces réunions auxquelles participèrent environ 180 personnes furent l'occasion d'échanges des plus intéressants nous permettant de prendre en compte un éventail plus large de sensibilités, et mieux vous faire partager notre projet politique PLU.

A l'heure actuelle le PADD est validé, les règlements écrit et graphique finalisés ainsi que les OAP Carrerrasse et Trame Verte et Bleue.

Conformément au calendrier prévisionnel, le rapport de présentation est en cours d'élaboration en parallèle avec les diverses annexes.

Toutefois les prochaines échéances, réunion publique et réunion des Personnes Publiques Associées prévues en Octobre avant l'Arrêt du PLU par le Conseil Municipal début Novembre seront difficiles à tenir. En effet, une étude environnementale commandée tardivement par le Sicoval a été finalisée réemment et dénonce la présence sur la zone AU0 (Daurides) d'un papillon très commun sur notre territoire (Azuré du serpolet) mais classé « à enjeu modéré » par le bureau d'étude Nymphalis mandaté.

Vie municipale (suite)

Synthèse des questionnaires des réunions de quartiers (suite)

	Art. 6 Limite voirie (en m)	Art. 7 Limite mitoyenne (en m)	Art. 8 Entre maisons sur une même propriété (en m)	Art.9 Coefficient d'emprise au sol	Art. 10 Hauteur des constructions (en m)
UC1	5	3	3	0.2	5.5
UC2	8	8	16	0.15	5
UC3	8	5	10	0.2	5.5
UB1	5	5	10	0.3	5
UB2	5	5	Sans objet	0.25	5
AU1	Selon règlement de l'OAP à définir				
UA	À définir				
N	À définir				
A	À définir				

Les résultats de cette étude impliquent une réunion avec la Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement, le bureau d'étude, le Sicoval et la municipalité au cours de laquelle un avis sera émis. Il déterminera la suite des actions éventuelles à mener (abandon de la zone AU0 Daurides, mesures compensatoires, argumentaire etc.).

L'approbation définitive du PLU prévue en Juin 2017 paraît d'ores et déjà compromise. Cela aura comme conséquence directe, une prolongation de la période sous Règlement National d'Urbanisme, qui entrera en vigueur le 27 Mars 2017, et une instruction des actes d'urbanisme situés dans les zones déjà urbanisées par l'Etat.

A ce stade, il est important de préciser que le Maire reste l'autorité compétente pour délivrer les autorisations d'urbanisme instruites sous RNU tout comme il peut refuser un projet qui ne correspondrait pas à l'esprit de notre futur PLU en y opposant un sursis à statuer.

Presbytère

Le permis de construire du projet presbytère, déposé par la société Promologis et accordé le 14 juin 2016, n'a pas fait l'objet de recours.

Le projet, rappelons-le, consiste en :

- la réhabilitation de l'ancien bâtiment en y créant deux T3 duplex neufs
- l'édification d'un bâtiment annexe neuf comprenant deux T2 et un T3
- l'aménagement des espaces verts

Le bail emphytéotique liant la commune à la société Promologis sera prochainement signé et les travaux pourront commencer.

Nous avons déjà reçu de nombreuses demandes pour ces futurs logements locatifs aidés et vous pouvez continuer à vous signaler auprès du secrétariat de la Mairie. Une procédure formelle d'inscription sera mise en place (cahier avec n° d'ordre, dossier à fournir, etc.)

Déclarations de travaux (DP et PC)

Les temps changent, les lois évoluent, et nos castors goyranais toujours aussi actifs !

Et ça et là fleurissent des édifications et/ou transformations qui auraient, au préalable, dû faire l'objet d'une demande d'autorisation de travaux, Permis de Construire (PC) ou déclaration Préalable (DP).

Certes il n'est pas simple de s'y retrouver dans les méandres des législations, des « on dit », des « je ne savais pas » ...

Vie municipale (suite)

Déclarations de travaux (DP et PC) (suite)

Vous trouverez ci-dessous les grandes lignes de ce qu'il convient de faire dans différentes situations.

Pas d'autorisation préalable

Vous n'avez aucune formalité à accomplir :

- en-dessous de 5 m² de surface de plancher ou d'emprise au sol créée
- pour les travaux d'entretien et de réparation ordinaires
- pour certains travaux de ravalement
- aménagement d'un grenier sans modifier l'aspect extérieur du bâtiment et sans l'agrandir

La Déclaration Préalable

Une déclaration préalable de travaux est obligatoire notamment dans les cas suivants :

- construction (garage, dépendance, abris divers, etc.) ou travaux sur une construction existante ayant pour résultat la création d'une surface de plancher ou d'une emprise au sol comprise entre 5 m² et 20 m². En ce qui concerne les travaux sur construction existante, ce seuil est porté à 40 m² si la construction est située dans une zone urbaine couverte par un plan local d'urbanisme (PLU) ou un plan d'occupation des sols (POS)
- construction d'un mur d'une hauteur au-dessus du sol supérieure ou égale à 2 m
- construction d'une piscine dont le bassin à une superficie inférieure ou égale à 100 m² non couverte ou dont la couverture (fixe ou mobile) à une hauteur au-dessus du sol inférieure à 1,80 m
- travaux modifiant l'aspect initial extérieur d'une construction (remplacement d'une fenêtre ou porte par un autre modèle, percement d'une nouvelle fenêtre, pose d'un velux, choix d'une nouvelle couleur de peinture pour la façade) surélévation....
- travaux de ravalement s'ils se déroulent dans un espace faisant l'objet d'une protection particulière
- changement de destination d'un local (par exemple, transformation d'un local commercial en local d'habitation) sans modification des structures porteuses ou de la façade du bâtiment
- réalisation d'une division foncière notamment pour en détacher un ou plusieurs lots
- clôture

Le Permis de Construire

Il est obligatoire pour toute construction nouvelle ou pour les travaux sur une construction existante, en fonction de seuils déterminés pour la surface de plancher ou l'emprise au sol. En cas de travaux sur une construction existante, la zone dans laquelle se situe le logement (zone urbaine couverte par un PLU ou un POS, ou autre zone) peut avoir un impact sur les seuils.

Vous devez faire une demande de permis de construire dans les cas suivants :

- si vous construisez une maison,
- si vous faites des travaux d'agrandissement créant plus de 20 m² (40 m² si le bâtiment est situé dans une zone urbaine d'une commune couverte par un plan local d'urbanisme (PLU) ou un plan d'occupation des sols (POS). Les travaux ayant pour effet la création d'une surface d'au moins 20 m² et au plus 40 m² nécessitent toutefois un permis de construire si, après réalisation, la surface ou l'emprise totale de la construction dépasse 170 m²) de surface de plancher ou d'emprise au sol,
- si votre projet de construction implique des démolitions : la demande de permis de construire peut porter à la fois sur la construction du nouveau bâtiment et sur la démolition.
- si vous construisez votre maison dans un lotissement ayant fait l'objet d'un permis d'aménager (ou d'une déclaration préalable), un permis de construire est toujours nécessaire.

La notion d'extension et l'appel à l'architecte

Adosser un nouveau bâti à une construction existante est un projet qui mérite réflexion car étant considéré comme une extension des constructions existantes, celui-ci peut vous amener à devoir faire appel à un architecte !

L'ajout d'un petit bâti de 5 m² ou moins à du bâti existant reste dispensé de toute demande. Intéressant donc quand il s'agit de construire un abri bûche ou une petite cabane à outils adossée à une maison par exemple ; attention toutefois à ce que ces quelques m² supplémentaires ne vous fassent pas dépasser le seuil de 170 m² bâti.

Vie municipale (suite)

Déclarations de travaux (DP et PC) (suite)

D'une manière générale, le recours à un architecte dépend de l'emprise au sol, de la surface de plancher, de l'usage de la construction (agricole ou non) et du statut du demandeur (un particulier ou une société).

La valeur de 170 m² de bâti total après travaux est une notion fondamentale, même pour la construction d'une simple cabane ou un auvent à voitures adossé à une maison. Toute extension provoquant un dépassement de cette surface de 170 m² (d'emprise au sol ou de surface de plancher) implique obligatoirement de faire appel à un architecte, même pour un particulier, et même si la surface des extensions de construction n'est pas soumise à permis de construire.

Ces informations sur les autorisations de construire n'étant que partielles et sujettes à évolution nous ne pouvons que vous recommander de vous informer auprès de la mairie avant toute réalisation de travaux.

Nota : La municipalité procédant actuellement à une régularisation des situations non conformes, certaines personnes ont déjà reçu des courriers, d'autres seront concernées.

Les brèves

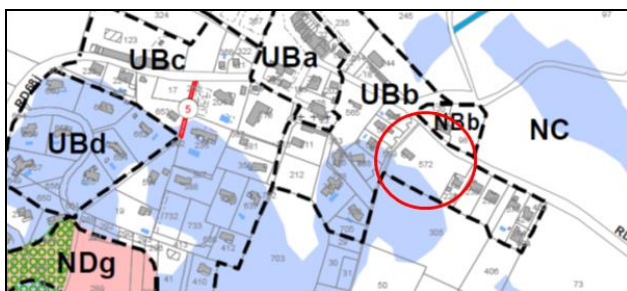
Un terrain à la sortie Ouest du village et situé en zone NBa urbanisable du POS a fait l'objet d'une vente et d'un permis de construire.

Toutefois la municipalité, en respect du Schéma Régional de Cohérence Ecologique et du SCOT, et en concertation avec l'acquéreur a souhaité et obtenu la mise en place un corridor écologique de 50m de large (donnée SCOT), inconstructible, qui est d'ores et déjà acté dans le règlement graphique du futur PLU.



Un autre terrain, bien connu des goyransais pour son point de vue exceptionnel, fait actuellement l'objet d'une vente et sera prochainement urbanisé, étant situé en secteur UBb.

Ce site, de tout temps constructible mais resté vierge de par l'unique volonté de son ancien propriétaire, fait l'objet de toutes les attentions de la municipalité, dont la volonté affirmée auprès du promoteur est de limiter au maximum l'impact visuel : retrait de 12 m minimum par rapport à la RD68, habitat « en escaliers », hauteurs sous sablière de 5.50m maximum, toits plats, etc.



Sécurité routière

Les réunions de la commission extra-municipale en charge de la sécurité routière reprendront courant octobre. Objectif : finaliser les scénarii possibles sur le chemin des crêtes puis amorcer les autres zones.

Après chiffrage et analyse de faisabilité avec les services compétents, les conclusions seront présentées à l'équipe municipale

Vie municipale (suite)

Petit rappel sur les obligations d'entretien de nos jardins

Sans tomber dans l'excès, bien entendu, l'entretien régulier de toute parcelle privée est une obligation qui s'impose à chacun.

Le propriétaire d'un terrain privé agricole ou non, qui laisse son terrain en friche, c'est-à-dire non entretenu, peut causer un préjudice aux propriétaires des terrains voisins. Ce préjudice peut être la présence de mauvaises herbes ou d'animaux nuisibles par exemple.

Ceci est donc réglementé par le Code Civil et par le Code des collectivités territoriales.

L'article L.2213-25 du code général des collectivités territoriales prévoit par exemple une obligation pour le propriétaire (ou ses ayants droit) d'entretenir un terrain non bâti situé à l'intérieur d'une zone d'habitation ou à une distance maximum de 50 mètres des habitations, dépendances, chantiers, ateliers et usines lui appartenant.

Les beaux jours étant encore là pour les semaines à venir, profitez-en pour débroussailler si nécessaire et veillez à entretenir régulièrement vos clôtures y compris mitoyennes.

Jeunes : rappel sur le recensement

Tous les jeunes Français ayant atteint l'âge de 16 ans, les filles comme les garçons doivent se faire recenser à la mairie du domicile entre le jour de leurs 16 ans et le dernier jour du 3ème mois qui suit celui de l'anniversaire. Cette formalité est obligatoire pour pouvoir se présenter aux concours et examens publics (dont le permis de conduire).

La mairie délivre une attestation de recensement, **qui doit être conservée soigneusement**.

Le recensement permet à l'administration de convoquer le jeune pour qu'il effectue la journée défense et citoyenneté et pour son inscription d'office sur les listes électorales à ses 18 ans. En cas d'absence de recensement dans les délais, vous êtes en irrégularité. Vous serez sanctionné par le fait :



- de ne pas pouvoir participer à la journée défense et citoyenneté
- de ne pas être inscrit sur les listes électorales à 18 ans
- de ne pouvoir passer aucun concours ou examen d'État (baccalauréat ou permis de conduire par exemple) avant l'âge de 25 ans

Cependant, il n'est jamais trop tard : même si vous avez dépassé les délais, vous pouvez toujours vous rendre à la Mairie pour régulariser votre situation.

Goyrans Historic Cars

Après deux éditions réussies, la Mairie de Goyrans réédite l'évènement pour la 3ème année consécutive le samedi 1er Octobre 2016.



Les propriétaires d'anciennes sportives et de voitures d'exception (de plus de 20 ans) sont donc les bienvenus. Merci toutefois de confirmer votre venue par email aux organisateurs car les places sont limitées.

Au programme : échanges entre passionnés, balade sur deux communes (Goyrans et Aureville), repas le midi possible sur réservation (15€)

Rendez-vous à 10h place de la Mairie à Goyrans.

Contacts :

yves.mathel-tharin@goyrans.fr - marc.bocquet@goyrans.fr

Vie des écoles

Rentrée à l'école maternelle

Premiers pas dans l'école pour certains, retrouvailles pour d'autres, la rentrée à l'école maternelle est toujours très chargée en émotion pour les enfants mais aussi pour les parents !

Cependant, tout est fait pour accueillir ces petits dans les meilleures conditions et les éventuels pleurs durent rarement très longtemps.

Point important à l'attention des parents : Le renforcement des consignes de sécurité en particulier autour des écoles, ne permet plus d'accéder aussi librement que ça l'était à la classe de l'enfant.

L'équipe enseignante, les agents et les élus, travaillent en concertation afin de concilier au mieux la mise en place et respect des consignes de sécurité avec la relation parents/école et vous remercions à l'avance de votre coopération.

Effectifs de l'école maternelle (goyranais)

**Classe de
Dominique CAILHOL**
Petite section – 24 élèves
dont 10 goyransais

ALMERO-BARBE Océane
CALLA Maya
COGOLUENHES Sidonie
DOLS Arthur
FERRIERE Lucas
GUIX Margaux
INFANTE Sarah
LAVAL Anouk
LIAUT Manon
SIMON Julian



**Classe de
Philippe GAFFIÉ**
**Moyenne/Grande
section – 26 élèves dont**
13 goyransais

Grande section : 8

BARRABAND Isao
BECHADE Liova
CAMPS Adèle
CONSUL Lukas
FERRIERE Mathis
MAHIEU-BOISSELIER Eva
ROQUES Louna
TRAVERT-
RADOSAVLJEVIC Honoré

Moyenne section : 5

FAROUZE Thomas
LADOUX Luce
SCHETTINI Lohan
SIMON Arthur
ZANDONA Klara

Collecte pour la garderie de la maternelle

L'été est souvent l'occasion de faire du tri dans les chambres de nos enfants afin de préparer cette nouvelle année scolaire. Vous avez mis de côté des livres, des jeux et jouets que votre enfant n'utilise plus et ne savez pas quoi en faire ? Une deuxième vie les attend auprès des petits de la garderie de la maternelle.



Aussi, n'hésitez pas à les déposer à la Mairie de Goyrans ou auprès de nos agents à la maternelle et vous ferez des heureux !



Organisation des activités périscolaires de l'année 2016-2017

Ça y est, c'est la rentrée et la reprise des activités !

En juillet, nous avons transmis aux pouvoirs publics un premier bilan de notre démarche de Projet Educatif de Territoire (PEDT) et nous attendons leurs retours sur la poursuite de notre convention.

Dans le cadre de ce PEDT établi en lien avec les enseignants, les parents d'élèves et les associations, la mairie complète cette année l'offre du foyer rural et du TGV avec les activités suivantes.

A l'école maternelle (SIEMCA) :

- Lundi soir, de la Gym douce avec Maud
- Mardi soir de l'éveil musical avec Ousmane au 1er trimestre, puis Karamoko
- Jeudi soir de la danse et de l'expression corporelle avec Virginie jusqu'en février, puis Alexandra

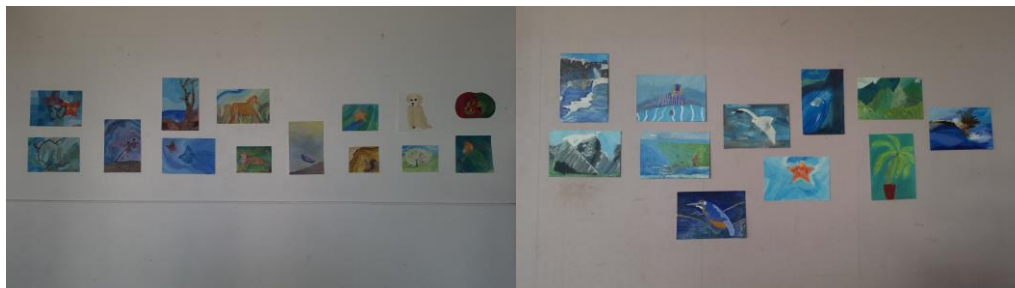
Vie des écoles (suite)

A l'école élémentaire :

Lundi soir après l'école à la salle des fêtes :

- Atelier Modern Jazz avec Alexandra de septembre à février, testé et apprécié fin juin avec une séance gratuite.
- Atelier Théâtre avec Audrey de mars à juin, atelier d'élaboration d'une pièce de théâtre que les enfants avaient beaucoup apprécié il y a deux ans.

Jeudi soir après l'école, nous poursuivons la proposition d'ateliers de peinture à l'huile avec Guillemette.



Rentrée à l'école élémentaire

Une rentrée originale qui a mis notre école élémentaire à la une du journal de 13h00 de France 2 le jour de la rentrée des classes ! Si vous n'avez pas eu l'occasion de voir ce reportage avec nos petits Goyranais et leurs professeurs des écoles à l'honneur, le lien à suivre est sur le site ou à l'adresse suivante : <https://vimeo.com/181409956>

Comme de coutume, vous trouverez ci-dessous la liste des enfants et leur répartition par classe.

Effectifs de l'école élémentaire année 2016 - 2017

Classe de Valérie ROUGIER CP/CE1 - 22 élèves	Classe d'Olivia GODINEAU CE2 - 17 élèves	Classe d'Audrey SOUTEIRAT CM1/CM2 - 23 élèves
CP : 5 ECHE Clément MAGNAVAL Céleste MARFAING Léna ROUBY Thomas CALLA Matëi	BARRABAND Nyl BERNIAC Sarah BLAIS Charlène COUTURIER Gersande DEBEVE-MORENO Quentin ECHE Thibaud GAILLARD Arthur GOLL Maëlys GUILLOT Eloïne GURGEL-DALLARD Charles HARRI Daphné RENARD Camille SIMON Esteban TOULON Naïl TRAVERT-RADOSAVLJEVIC Elisa VEYSSIERE Johanne VILLENAVE Shirin	CM1 : 8 ACQUIE Eloïse COGOLUENHES Zoé GAMERO Loris GUIBERT Julie LEOBON Quentin POUGET Twan Tsi TIMMERMAN-MALOIR Elise VILLENAVE Tara CM2 : 15 BEGAT Paul CHAMONTIN-BONNEAUDEAU Vickie COMBES Kylian DEJOUX Louis DUTERTRE Anouk FRASEZ Roméo GUYERE Eglantine GUYERE Victoire JANIN Lolita MAGNAVAL Apolline PERROTIN Titouan SIMON Lisa TARTARY Joana VALLEE Nathan ZANDONA Erwan

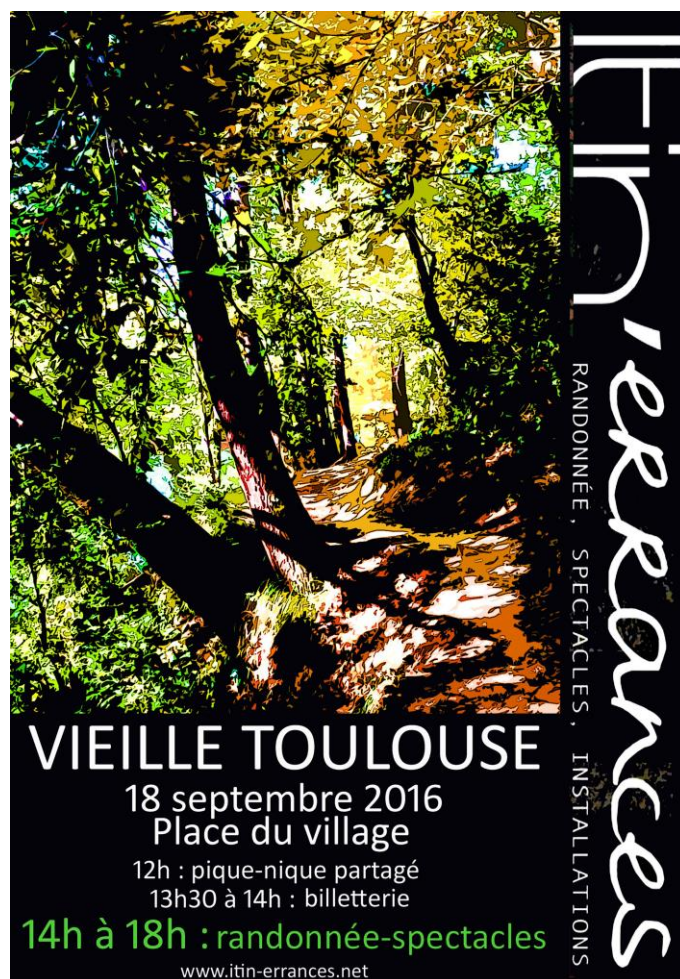


Vie associative

Itin'errances, saison 6 !

Le 18 septembre prochain, à Vieille Toulouse, Itin'errances reprend son bâton et son sac plein de trésors à vous offrir sur les chemins cachés et les lieux surprenants de ce village.

Au cours d'une randonnée, dans le désordre des surprises, Miren Aranburu et Jean-Louis Hargous nous ferons découvrir le jazz basque ; nous irons sur leurs routes musicales des Andes à Buenos Aires en compagnie de Mercedes Garcia et Paul Pace. Marina Carranza et Gustavo Gomez, deux danseurs-chorégraphes ont créé pour nous une rencontre insolite au milieu de la nature. Le Bergin' Duo enchantera ces airs et mélodies que l'on a tous dans nos mémoires. Et nous assisterons aussi à la danse du Dernier des Tectosages, créée pour Itin'errances par Pascal Delhay accompagné de Philippe Dupeyron. Il y aura aussi quelques surprises pour les yeux...



En amont et aval de ce festival, la saison 2016 d'Itin'errances c'est aussi : une belle église et trois chorales, une charmante place de village et de la danse contemporaine, une maison accueillante et de la poésie chantée et aussi une salle des fêtes et un trio survolté, autant de lieux et de concerts-spectacles qui illustrent bien notre esprit : conjuguer art et patrimoine, spectacles et lieux inhabituels. Les futurs événements seront en ligne sur notre site.

Rappelons que notre association Itin'errances s'inscrit sur les quatre villages de Clermont Le Fort, Lacroix Falgarde, Goyrans et Vieille Toulouse, en lien avec la Réserve Naturelle Régionale de la confluence Ariège-Garonne, dont la fête aura lieu aussi le 18 septembre à Venerque.

En pratique :

Rendez-vous à midi sur la place du village de Vieille Toulouse pour un pique-nique partagé, la billetterie sera ouverte à 13h30 et le départ se fera à 14h. La randonnée se déroulera jusqu'à 18h environ. Prévoyez des chaussures de marche, un bâton et de l'eau éventuellement. Enfin, nous nous retrouverons tous à 18h sur la place, avec les musiciens, pour un dernier bœuf autour d'un verre, il y aura une buvette et de quoi grignoter.

Participation : 5€ par personne, gratuit pour les moins de 12 ans.

Notre site et adresse mail : <http://www.itin-errances.net> - contact@itin-errances.net

Vie associative

Programme du Foyer Rural

Après le succès du forum des associations de Goyrans, voici le programme du Foyer Rural pour l'année 2016.

Activités enfants

Roller (de 6 à 10 ans) animé par Ludivine

Mardi de 17h45 à 18h45

Ludivine peut venir chercher les enfants à l'école

Lieu : Salle des fêtes ou tennis

Tarif : 55€ le trimestre

Judo (de 6 à 14 ans) animé par Hadi

Jeudi de 16h45 à 17h45 (1^{er} groupe) et de 18h à 19h (2^e groupe)

Hadi peut venir chercher les enfants à l'école

Lieu : Salle des fêtes

Tarif : 50€ le trimestre + licence 35€ à l'ordre de BSE 31

Guitare, chant et percussions (à partir de 5 ans)

Animé par Mathias

Mercredi de 15h à 17h (session de 1h par petits groupes)

Lieu : Salle des fêtes

Tarif : 80€ le trimestre

Activités adultes

Peinture sur bois animé par Danièle

Mardi de 9h à 12h ou mercredi de 19h30 à 22h30 -
Tarif : 144€ le trimestre

Poterie animée par Jackie et Monique

Lundi ou Jeudi de 20h à 22h

Vendredi de 14h à 16h ou de 16h à 18h

Soit 4h par semaine en 1 ou 2 séances

Lieu : Place des Marronniers - Tarif : 60€ le trimestre

Yoga animé par Kamila

Mardi ou Mercredi de 19h30 à 21h

Lieu : Salle des fêtes - Tarif : 90€ le trimestre

Tarot animé les participants

3^e jeudi de chaque mois de 19h30 à 21h30

Lieu : Salle des fêtes – Tarif : 10€ le trimestre

Activités ados (à partir de 11 ans)

Guitare, chant et percussions

Animé par Mathias

Mercredi de 15h à 17h (session de 1h par petits groupes)

Lieu : Salle des fêtes

Tarif : 80€ le trimestre

Mini-stages de hip hop et graffitis

Les tarifs et horaires vous seront communiqués ultérieurement

Merci toutefois de vous manifester avec noms, prénoms et coordonnées sur l'adresse mail suivante : frgoyrans@gmail.com

Gym animée par Maud

Mardi de 09h00 à 10h00 (gym douce)

Lundi de 18h55 à 19h55 (gym tonique)

Jeudi de 19h10 à 20h10

Lieu : Salle des fêtes

Tarif : 65€ le trimestre pour 1 séance – 85€ le trimestre pour 2 séances

Œnologie animée par Philippe et Freddy

1^{er} jeudi de chaque mois de 20h30 à 23h

Lieu Salle des fêtes - Tarif : 50€ le trimestre + 6€ le verre de dégustation

Anglais animé par Susan

Lundi de 10h30 à 12h

Lieu : Salle des fêtes – Tarif : 65€ le trimestre

Ce programme de l'année est disponible sur le site de la commune :

www.goyrans.fr/wp-content/uploads/programme_foyer_rural_goyrans_2016.pdf

Contact : frgoyrans@gmail.com

Journée Longskate à Goyrans

La troisième édition de l'événement de descente à roulette « Back To The D35 » aura lieu cette année les 17 & 18 Septembre 2016 !

L'Association de Longboardeurs Toulousains (ALT) ainsi que les communes de Goyrans, d'Aureville et de Rebigue sont heureux de remettre le couvert pour le plus grand plaisir des descendeurs et des spectateurs.

Cela se déroulera le samedi 17 sur les chemins de Goyrans et de Lacroix Falgarde à Goyrans, et le dimanche 18 sur la RD35 entre Aureville et Rebigue. Ces routes seront fermées à la circulation et des déviations seront mises en place. Il sera ouvert à tout type de descendeurs **sous conditions de protections suffisantes**.

Des initiations gratuites seront proposées dimanche 18 pour permettre aux plus jeunes comme aux plus âgés de découvrir ce sport. Elles seront effectuées par des moniteurs diplômés. Rendez-vous de 11h à 12h et de 15h à 17h au terrain de basket d'Aureville pour s'essayer au skate et au longboard. Une rampe de skate sera également présente.

Des animations sont prévues tout au long du week end : buvettes, divers stands d'artisans, restauration les midis, et bien sûr de la descente à roulette !

Les longboardeurs Toulousains seront ravis de partager un grand moment de convivialité avec vous et de vous faire découvrir cette discipline !

Pour plus d'info :

Facebook : www.facebook.com/altlongboardtoulouse - **@ :** contact@alt-skate.fr - **Site internet :** www.alt-skate.fr

Tél. : 07 70 49 20 38 - **Le plan interactif de l'événement :** <http://bit.ly/PlanD35III>



Info sur nouvelle application SAIP

À la suite des attentats survenus en France en janvier et novembre 2015, la direction générale de la sécurité civile et de la gestion de crise (DGSCGC) du ministère de l'Intérieur, en collaboration avec le Service d'information du gouvernement (SIG), ont travaillé au développement d'une application mobile d'alerte des populations sur smartphone : Le « SAIP », pour Système d'alerte et d'information des populations, application gratuite, est disponible depuis le 8 juin 2016.

Cette première version disponible sur Apple Store et Google Play permet d'être alerté, via notification sur son smartphone, en cas de suspicion d'attentat ou d'événement exceptionnel (accident de sécurité civile) susceptible de résulter d'un attentat.

Dans les prochains mois, une mise à jour de l'application prendra en compte tous les risques majeurs naturels ou technologiques et délivrera les messages de vigilance associés.

#SAIP

COMMENT RECEVOIR LES ALERTES ?

1 Vous téléchargez l'application SAIP.

2 Vous choisissez de suivre des lieux et/ou bien d'être géolocalisé.

3 En fonction de votre choix, vous recevez les alertes associées aux lieux choisis ou associées à l'endroit où vous vous trouvez.

Les 2 options peuvent fonctionner simultanément.
Aucune remontée d'information et aucun enregistrement des positions géographiques des utilisateurs ne sont opérés.

QUAND UNE ALERTE SE DÉCLENCHE :

1 Si vous avez accepté la géolocalisation et que vous vous trouvez dans la zone où survient le danger, une alerte s'impose sur votre téléphone. Vous pouvez alors consulter les conseils comportementaux.

2 Si vous avez sélectionné des lieux favoris, vous recevez une notification lorsqu'une alerte intervient dans l'un des lieux définis.

DISPONIBLE GRATUITEMENT SUR SMARTPHONE
EN FRANÇAIS ET EN ANGLAIS

Télécharger dans l'App Store

DISPONIBLE SUR Google Play

Info SICOVAL



Communauté d'Agglomération
Sud-Est toulousain

TERRE CRÉATIVE
& SOLIDAIRE

Lancement de l'infolettre #MonSicoval

A partir du mois de septembre, recevez chaque mois dans votre boîte mail un condensé de l'actualité politique et institutionnelle de votre collectivité : décisions du conseil communautaire, axes de développement du territoire, chantiers en cours ... Vous pouvez y trouver l'essentiel de ce qu'il faut savoir sur les différentes compétences du Sicoval (action sociale, aménagement, développement économique, voirie, déchets, eau ...).

Pour découvrir la première infolettre "mode d'emploi" et s'inscrire, rendez-vous sur la page d'accueil du site du Sicoval : www.sicoval.fr/fr/actualites/lancement-de-l-infolettre-monsicoval.html

Le PIJ de Castanet déménage

A partir du 18 octobre 2016, l'information jeunesse sera centralisée au PIJ de Ramonville qui devient le PIJ du Sicoval.

Rendez-vous dès octobre dans les nouveaux locaux du PIJ situé **place Jean-Jaurès à Ramonville**.

Tél. : 05 61 75 10 04

Vie des coteaux... et de la plaine

3e Fête des Confluences

Nature Midi-Pyrénées, la Mairie de Venerque et l'Association ConfluenceS vous convient à la 3e Edition de la Fête des ConfluenceS qui aura lieu cette année, les 17 et 18 septembre à Venerque !



Plus d'informations sur :

<http://rnr-confluence-garonne-ariège.fr>

Challenge des quatre communes

Traditionnellement, ce challenge est organisé le 3ème dimanche d'octobre par une des communes d'Aureville, Clermont-Le-Fort, Lacroix-Falgarde et Goyrans. Cette année, c'est Aureville qui organisera cet événement qui se déroulera le dimanche 16 octobre.

Ce sera l'occasion d'arpenter ou découvrir à pied ou en vélo les chemins de randonnées qui sillonnent nos villages, sans autre objectif que celui de participer.

Ça se passe près de chez vous !

Salon du Bien Etre, Bio & Thérapies - 16, 17 & 18 Septembre 2016 au Centre Diagora à Labège

Un Salon du Bien Être, Bio & Thérapies sur Toulouse où les visiteurs pourront rencontrer plus de 180 exposants répartis sur 3000 m², assister à l'une des 110 conférences, ateliers, séances d'initiations, essayer certaines techniques de relaxation, assister à des démonstrations gratuites, ou aux Concerts Zen, participer à la Tombola gratuite, prendre une pause pour dorloter son corps et se faire du bien !

Plus d'information sur www.salonbienetreoulouse.com

« Quiveutpister » Toulouse

Beaucoup l'attendait et après plus d'un an de travail, « Quiveutpister » ouvre enfin à Toulouse ! Découvrez ou Redécouvrez Toulouse au fil de la résolution d'une intrigue policière ! A l'aide d'une mallette d'enquêteur remise sur le lieu de départ du jeu, retrouvez des indices disséminés dans la ville et faites la lumière sur de mystérieuses affaires. Tous les samedis à partir du 24 septembre et jusqu'à fin novembre !

Plus d'information sur www.quiveutpistertoulouse.com

Meeting aérien « Des étoiles et des ailes » – 25 septembre 2016 à l'aéroport Toulouse Francalaz

Une grande exposition de près de 100 avions et hélicoptères, des démonstrations en vol, des évolutions en patrouille, de la voltige aérienne, un village exposants et de nombreuses animations pour petits et grands !

Envolez-vous avec nous pour cette formidable expérience guidée par la passion !

Plus d'information sur www.meeting.desetoiletetdesailes.com



Les zones productrices

Le Lauragais se répartit aujourd'hui sur 4 départements : Tarn, Aude, Ariège et Haute Garonne. Ses frontières naturelles sont :

- Au nord : la rivière tarnaise de l'Agout
- Au sud : celle de l'Hers
- A l'est : l'Aude à Carcassonne
- A l'ouest : L'Ariège.

Dans l'ordre, pour chaque département, voici le nombre des communes où la culture et l'achat du pastel sont attestés au XV^e et XIV^e siècles : Tarn : 26 ; Haute Garonne : 91 ; Ariège : 5 ; Aude : 10.

Ce décompte n'est évidemment pas exhaustif, puisque susceptible de se compléter au fur et à mesure de la mise à jour d'archives locales ou privées.

Concernant le nombre des moulins pastelliers en activité au XVI^e siècle, (l'âge d'or), il n'y a pas de chiffres précis mais ils devaient être de l'ordre de 500 à 700 dans le triangle du « bleu » Albi, Toulouse, Carcassonne.

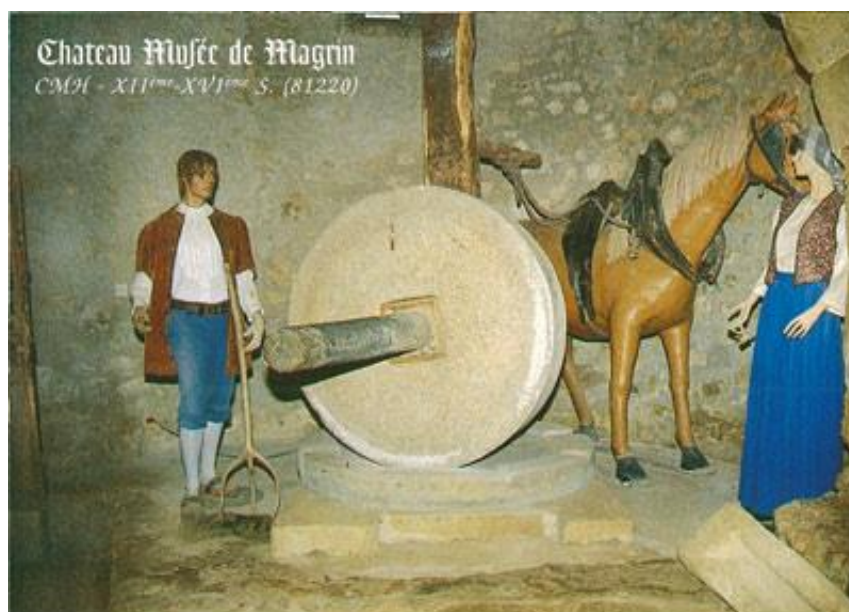
Des petites communes comme le Bourg Saint Bernard, grand centre pastellier, en possédaient une vingtaine, tout comme Cintegabelle.

Tout près de Goyrans, Lacroix-Falgarde faisait partie du légendaire pays de cocagne. Sur cette commune, la culture du pastel est pratiquée dès 1435, puisqu'à cette date, 2 moulins pastelliers y sont construits. L'arpentement de 1581 en mentionne 7, certains démolis, d'autres en état de fonctionner. Le livre de compte de François Delpuech fait mention à plusieurs reprises de la vente du pastel produit à Lacroix-Falgarde et probablement à Goyrans où il possède également des terres, dans les années 1570 à 1582.

François Delpuech est un bourgeois enrichi par le commerce du pastel et qui a été anobli par une année de Capitoulat. En 1569, il achète à l'église et plus précisément au chapitre de Saint Etienne, la seigneurie de Lacroix-Falgarde et se fait construire un château. C'est celui que l'on peut voir encore actuellement à l'entrée de ce village, juste avant le centre commercial, à l'extrémité d'une allée bordée de platanes.

Les moulins pastelliers

Autant les moulins à vents céréaliers ont alimenté à toutes les époques notre littérature, autant les moulins pastelliers en sont absents. Cela tient au fait, que le moulin pastellier a une structure moins spectaculaire, moins repérable à l'horizon, que le pittoresque ouvrage éolien, visible sur sa butte à des kilomètres à la ronde, et dont le mouvement giratoire gracieux des ailes a toujours fasciné les générations passées.



Crédit photo : Château musée de Magrin



Anecdote occitane : L'or bleu du pays de cocagne : Le pastel dans notre région – 2ème partie

Ce moulin était dans la plupart des cas mû par la traction animale, ce qui permettait de ne pas être tributaire des aléas climatiques inhérents aux moulins à eau ou à vent. En effet, les feuilles de pastel, une fois récoltées, lavées et séchées ne pouvaient pas être stockées avant d'être moulues. Le moulin à traction animale présentait donc une sécurité : il pouvait fonctionner même en cas de sécheresse ou de manque de vent.

Il fonctionnait sur le modèle de la noria : une meule gisante creusée d'une rigole circulaire et traversée d'un axe vertical était surmontée d'une meule roulante, énorme disque de pierre circulant à la verticale autour d'un axe horizontal entraîné par un animal. Celui-ci circulait autour de la meule gisante, dans la rigole de laquelle on plaçait les feuilles de pastel.

Dans la plupart des cas, ces pierres sont en granit du Sidobre (à l'ouest de la Montagne Noire) et avaient un diamètre de 130 à 160 cm.

Généralement, on installait le moulin dans un simple hangar couvert, doté parfois d'un étage et d'une porte à double vantaux pour y introduire la charrette.

Ces moulins étaient généralement polyvalents car leur activité saisonnière n'aurait pas suffi à les amortir de sitôt. Ils étaient certainement utilisés à moudre des céréales et à produire de l'huile.

Dans le numéro suivant du Petit Goyranais, je traiterai de la culture et de la fabrication du pastel....

Michel Ruffié

Attention travaux

En raison de travaux destinés à l'amélioration de l'usine d'eau potable qui dessert notre commune, des arrêts de production d'eau auront lieu **pendant les nuits du 19 au 20 septembre puis du 26 au 27 septembre.**



Pendant ces nuits, l'alimentation en eau sera assurée par le biais des réserves disponibles dans les réservoirs. Pour ces deux nuits, les responsables de ces travaux nous demandent toutefois de vous sensibiliser à l'intérêt de limiter la consommation en eau au strict nécessaire, notamment lorsque cela vous est possible d'éviter l'utilisation de l'arrosage automatique des pelouses et jardins, le remplissage ou l'appoint des piscines afin d'éviter d'éventuelles ruptures d'approvisionnement.

Nous vous remercions en leur place des dispositions que vous pourriez prendre à cette fin.

Opération brioches ADAPEI

L'Opération brioches rassemble chaque année plus de 100 associations de l'Unapei et des milliers de bénévoles.



Tous se mobilisent pour financer des projets au service des personnes handicapées. Les soutenir, c'est contribuer concrètement à des projets utiles : développement de solutions d'accueil adaptées, création d'activités sportives et culturelles, réalisation de projets de loisirs ou de vacances et de soutien aux familles... les actions à mener sont nombreuses et ont besoin de votre aide solidaire pour voir le jour.

Plus d'informations sur :
www.operationbrioches.org.

Si vous êtes intéressé, vous pouvez appeler Yvette au 06 23 89 31 48 ou s'inscrire à la mairie.



Dates à retenir

17 et 18 septembre : Longboard

17 et 18 septembre : Fête des Confluences

18 septembre : Randonnée Itin'errances

1^{er} octobre : Goyrans Historic Cars

16 octobre : Challenge des quatre communes

20 octobre : Collecte des encombrants

Rappel : Dématérialisation du LPG

Les foyers ne souhaitant plus recevoir la version papier doivent se signaler par mail à la mairie avec noms, adresse et adresse e-mail.

A chaque publication, un e-mail leur sera envoyé avec le PDF du Petit Goyranais en pièce jointe.

Petit rappel :

La Bibliothèque est ouverte toute l'année, y compris pendant les vacances scolaires.

Le samedi : 10h-12h

Le mardi : 18h-19h

Place des Marronniers, dans le bâtiment de l'École Élémentaire

Pour recevoir les actualités municipales, inscrivez-vous à la liste de diffusion

actu@goyrans.fr

en adressant un mail à mairie@goyrans.fr.

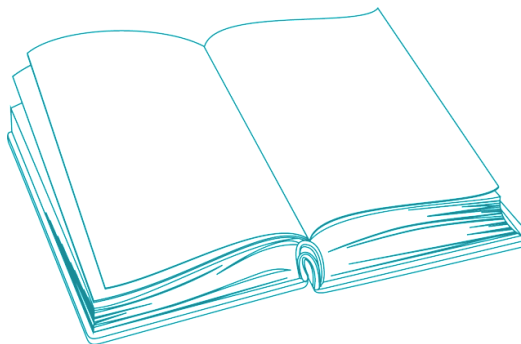
Bibliothèque municipale « bouquin-bouquine »

Bien le bonjour, amis lecteurs, lectrices, fidèles et ... plus rares ...

Au seuil de la rentrée scolaire 2016-2017, ce sont les enfants qui auront le privilège des nouveautés : trente livres, de la Maternelle au CM 2 leurs seront proposés. Dès le mois de Septembre, les élèves découvriront ces petits livres, à l'aide de leur institutrice, ou tout simplement, en venant à la bibliothèque aux heures d'ouverture pour tous.

Beaucoup de dons, splendides, sur les voyages, sur la peinture... Les « coups de cœur » des lecteurs continuent à animer notre petite structure.

Alors, en attendant les Prix Littéraires en fin d'année, vous serez les bienvenus, pour découvrir les ouvrages prêtés par la Médiathèque Départementale et nos dernières parutions (mai 2016).



Reprise de l'horaire habituel, à partir de Septembre

Pour les nouveaux venus au village, l'inscription est gratuite.

A bientôt, chers amis, le plaisir de vous rencontrer, de vous retrouver.

Cordialement à vous.

Béatrice Siegrist

État civil

Mariages :

M. Ludovic Rhé et Mme Nancy Franquine, le 2 juillet 2016

M. Julien Pleiber et Mme Félicité Atangana Onana, le 9 juillet 2016

M. Jonathan Perez et Mme Justine Soleilhavou, le 6 août 2016

Naissances :

Evann Levy, né le 21 juin 2016

Lohan Dugast, né le 22 juillet 2016

Gabrielle Gevrin, née le 22 août 2016

Décès

M. Claude Maneville, décédé le 21 juillet 2016

M. Georges Ebrard, décédé le 26 juillet 2016